

224 A

C. 177-3-

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la **convention consulaire** signée à Sucre, le 5 août 1897, entre la **France et la Bolivie**; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés portant approbation de la **convention** signée à Paris, le 23 juillet 1897, pour la **délimitation des possessions françaises du Dahomey et du Soudan et des possessions allemandes du Togo**. (N^{os} 57 et 58, session extraordinaire de 1897.)

Nommée le 16 décembre 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : CONSTANS.
- 2^e — CABART-DANNEVILLE. *Secrétaire*
- 3^e — THÉODORE DROUHET. *Président*
- 4^e — JULES GODIN.
- 5^e — FROMENT.
- 6^e — ISAAC.
- 7^e — GAUTHIER.
- 8^e — SIEGFRIED.
- 9^e — LÉOPOLD THÉZARD.



Séance du 16^e 97

M^r Godin est nommé rapporteur du projet relatif au Dahomey
et M^r Laffitte du projet relatif à la Bolivie.

Le Président.

Procès-verbal

Le Secrétaire

M^r Cabart de

Séance du 17^e 97

M^r Le Ministre des Affaires étrangères est entendu sur la Convention
avec l'Allemagne. Des vœux sont émis.

Le Président

Procès-verbal

Le Secrétaire

M^r Cabart de

Séance du 24^e 97

La commission se réunit pour entendre le lecture des rapports de
M^r Godin sur la Convention de Bayo et Laffitte sur la
Convention avec la Bolivie. Les deux rapports sont approuvés et
sont déposés au bureau de l'Assemblée.

Le Président

Procès-verbal

Le Secrétaire

M^r Cabart de